

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION  
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE  
TROISIÈME GÉNÉRATION**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, NATHALIE DESLONGCHAMPS, directrice et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, que le règlement numéro 146-18 modifiant le règlement numéro 146, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption est entré en vigueur le 24 octobre 2024. Celui-ci requiert que les municipalités de L'Assomption et Repentigny, modifient leur réglementation d'urbanisme, afin de tenir compte des modifications apportées aux aires de type IND-B et à la délimitation de l'aire IND-D-1 qui concernent le site de l'immeuble de l'ancienne usine Electrolux et le secteur industriel Ouest de Le Gardeur.

Le règlement est disponible pour consultation sur notre site Internet ([www.mrclassomption.qc.ca](http://www.mrclassomption.qc.ca)), au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption ainsi qu'au bureau des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de L'Assomption.

**DONNÉ À L'ASSOMPTION**, ce vingt-huitième jour du mois du novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Nathalie Deslongchamps, OMA  
Directrice et greffière-trésorière adjointe